

Organisation Mondiale de la Santé
Série de Rapports techniques
N° 26

COMITÉ D'EXPERTS
DES ANTIBIOTIQUES

Rapport sur la première session

Genève, 11-15 avril 1950

	Pages
1. Difficultés rencontrées dans la production des antibiotiques	4
2. Possibilités de formation et de recherches	6
3. Possibilité de réunir des conférences internationales sur les antibiotiques	8
4. Service de comptes rendus analytiques concernant les antibiotiques	9
5. Collections de cultures-types	9
6. Enquête sur les besoins en pénicilline.	10
7. Modernisation des fabriques de pénicilline de l'UNRRA .	10
8. Disponibilité de la streptomycine et stimulation de sa production	11
9. Situation actuelle en ce qui concerne les antibiotiques . .	12
10. Développement des recherches thérapeutiques	12
11. Relations avec d'autres comités d'experts	13

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

OCTOBRE 1950

COMITÉ D'EXPERTS DES ANTIBIOTIQUES

Première session

Membres :

Professor E. B. Chain, F. R. S., Professeur de Biochimie, Istituto Superiore di Sanità, Rome, Italie (*Président*)

Professor R. V. Christie, Professor of Medicine, University of London ; St. Bartholomew's Hospital, Londres, Royaume-Uni (*Rapporteur*)

Professeur M.-M. Janot, Professeur à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris, France (*Vice-Président*)

Professeur H. Theorell, Professeur de Biochimie ; Directeur de la Section de Biochimie, Institut Nobel de Médecine, Stockholm, Suède

Professor S. A. Waksman, Chairman, Department of Microbiology, Rutgers University, New Brunswick, N.J., Etats-Unis d'Amérique

Secrétaire :

D^r Mélanie Craipeau, Section de Coordination des Recherches, OMS

Le rapport sur la première session de ce comité a paru originalement sous forme de document ronéographié (WHO/Antib/8), en date du 19 avril 1950.

COMITÉ D'EXPERTS DES ANTIBIOTIQUES

Rapport sur la première session ¹

Le Comité d'experts des Antibiotiques a tenu sa première session à Genève, du 11 au 15 avril 1950.

La session a été ouverte par le Directeur général de l'OMS, le Dr Brock Chisholm.

A sa première séance, le comité a élu à l'unanimité le Professeur E. B. Chain en qualité de Président, le Professeur M.-M. Janot en qualité de Vice-Président et le Professeur R. V. Christie en qualité de Rapporteur.

L'ordre du jour proposé par le Directeur général a été adopté.

Le comité a été créé en vertu d'une décision prise par le Conseil Exécutif lors de sa troisième session ; il est « chargé des recherches dans ce domaine [antibiotiques] et de tous les problèmes d'ordre technologique en général ».²

D'autre part, la Première Assemblée Mondiale de la Santé ayant décidé : que « l'objectif immédiat de l'OMS dans ce domaine devrait être de mettre

¹ Agissant au nom du Conseil Exécutif, le comité ad hoc du Conseil a adopté la résolution suivante :

Le comité ad hoc du Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport sur la première session du Comité d'experts des Antibiotiques, et
2. AUTORISE sa publication ;
3. APPROUVE les recommandations formulées dans les sections : 1. Difficultés rencontrées dans la production des antibiotiques ; 2. Possibilités de formation et de recherches ; 4. Service de comptes rendus analytiques concernant les antibiotiques ; 5. Collections de cultures-types ;
4. SOULIGNE
 - 1) les vues formulées par le comité concernant l'emploi des extracteurs Podbielniak (section 1.2), et
 - 2) l'importance d'assurer les possibilités de formation pour les spécialistes et les techniciens (section 9) ;
5. PRIE le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations formulées dans les sections mentionnées ci-dessus ;
6. TRANSMET le rapport à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé, et
7. RELÈVE que les recommandations émanant des comités d'experts et qui se rapportent à la politique et aux opérations de l'Organisation Mondiale de la Santé demeurent de simples recommandations, à moins qu'elles ne soient appliquées par le Conseil Exécutif ou par l'Assemblée Mondiale de la Santé à la suite de l'adoption et de la mise en œuvre du programme annuel de l'OMS.

² Actes off. Org. mond. Santé, 17, 13

les connaissances techniques sur la production de pénicilline à la disposition des pays qui envisagent l'édification de fabriques, de faciliter la fourniture de pénicilline aux pays qui ne sont pas en mesure d'obtenir ce remède et d'autres analogues. »³

Le comité a estimé que sa tâche devait consister tout d'abord à donner des avis sur la façon dont des informations techniques concernant les plans, l'installation et la mise en marche des fabriques pourraient être mises à la disposition des pays ayant besoin de cette forme d'aide, ainsi que sur les meilleurs moyens permettant de faire bénéficier ces pays de possibilités permanentes de formation et de recherches en ce qui concerne la production de la pénicilline et des autres antibiotiques.

1. Difficultés rencontrées dans la production des antibiotiques

Le comité a étudié attentivement les difficultés qui ont empêché certains pays, notamment en Europe centrale et orientale, ainsi que diverses régions insuffisamment développées, d'entreprendre la production des antibiotiques, en particulier celle de la pénicilline. Il convient, semble-t-il, de tenir compte à cet égard, de trois facteurs principaux :

1.1 *Etablissement de plans et organisation des fabriques d'antibiotiques*

En ce qui concerne l'établissement de plans et l'organisation de fabriques, le comité a estimé que les Etats Membres intéressés pourraient se mettre en rapports avec des entreprises privées. Il existe, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, un certain nombre d'entreprises privées qui sont en mesure de fournir cette aide sur une base commerciale.

Au cas où, pour une raison quelconque, un Etat Membre ne serait pas en mesure d'adopter cette solution, il pourrait mettre à profit les possibilités de formation dont il est question sous 2⁴ dans le présent rapport. Etant donné le degré de standardisation actuellement atteint dans la fabrication de la pénicilline, une équipe de savants et de techniciens compétents recrutés dans les centres nationaux dont la création est recommandée, et possédant la formation requise en microbiologie, en microbiologicotechnie, etc., serait en mesure de dresser elle-même les plans de sa fabrique.

1.2 *Fourniture de l'équipement*

La difficulté d'obtenir l'équipement indispensable, tel que les extracteurs Podbielniak pour la production de la pénicilline ainsi que certaines instal-

³ *Actes off. Org. mond. Santé*, 18, 164

⁴ Voir page 6.

lations en acier inoxydable pour la production de la streptomycine, a été, dans certains pays, une source de difficultés considérables pour la construction de fabriques d'antibiotiques susceptibles d'être exploitées d'une manière efficace. Le comité a examiné les autres usages auxquels pourraient se prêter les extracteurs Podbielniak, tels que, par exemple la concentration de toxines pour les besoins de la guerre bactériologique, et il a été unanime à juger qu'en l'état présent des connaissances ces extracteurs ne pouvaient pas être employés à de telles fins. Le comité a estimé qu'une atteinte sérieuse a déjà été portée au prestige de l'OMS du fait de l'impossibilité où cette organisation s'est trouvée d'aider certains gouvernements à se procurer cet équipement indispensable.

1.3 *Personnel*

De l'avis du comité, l'obstacle le plus grave auquel se heurtent, dans divers pays, les efforts visant à accroître la production des antibiotiques, tient à la difficulté de trouver un personnel parfaitement formé et apte à organiser des fabriques de pénicilline ou d'autres antibiotiques et à en assurer le fonctionnement. Le comité a estimé que la contribution la plus importante que l'OMS pourrait apporter à la solution de ce problème consisterait à donner effet à la recommandation du comité concernant la formation professionnelle, qui est présentée sous 2.

Il convient de donner aux Etats Membres la possibilité de mettre pleinement à profit les moyens de formation disponibles et d'étudier les méthodes susceptibles de les développer. L'encouragement des recherches de base dans ce domaine serait, dans l'opinion du comité, la mesure la plus efficace pour accroître la production des antibiotiques. Quant aux charges financières qui en résulteraient forcément, le comité a estimé que celles-ci seraient relativement faibles et se trouveraient entièrement justifiées par les résultats obtenus.

Le comité a adopté les résolutions suivantes :

I. Le Comité d'experts des Antibiotiques,

Considérant que les extracteurs Podbielniak sont, de l'avis du comité, absolument indispensables pour permettre la production de la pénicilline dans des conditions économiques et que certains types de matériel en acier inoxydable sont nécessaires pour la production de la streptomycine,

RECOMMANDE

- 1) que l'Organisation Mondiale de la Santé fasse tout ce qui est possible pour aider les Etats Membres à obtenir ces éléments indispensables de l'équipement, et

2) que, en particulier, l'OMS accorde son aide, en coopération avec les organismes économiques des Nations Unies, dans les cas où les difficultés tiendraient à l'impossibilité de se procurer les devises nécessaires.

II. Le Comité d'experts des Antibiotiques,

Considérant que le développement des possibilités de formation constitue le meilleur moyen d'accroître la production mondiale des antibiotiques,

RECOMMANDE que l'Organisation Mondiale de la Santé aide les Etats Membres à tirer pleinement profit des possibilités de formation qui sont recommandées sous 2 dans le présent rapport en vue de la formation d'équipes d'ingénieurs spécialistes en microbiologicotechnie et possédant une haute formation scientifique et technique.

2. Possibilités de formation et de recherches

La production des antibiotiques comporte l'application de méthodes relevant de la microbiologie, de la chimie, de la microbiologicotechnie et de la pharmacologie, et dont la combinaison exige une formation et des possibilités de recherches allant bien au-delà de celles que peuvent assurer actuellement la plupart des universités.

Le comité a, pour cette raison, adopté la résolution suivante :

Le Comité d'experts des Antibiotiques

RECOMMANDE

1) que l'Organisation Mondiale de la Santé accorde, à des personnes ayant des connaissances suffisantes en chimie, en microbiologie, ou dans l'art de l'ingénieur, des bourses pour une période d'une année, avec possibilité de prolongation d'une année ou davantage, afin de permettre aux intéressés de participer à des travaux de recherches sur les antibiotiques, et

2) que l'OMS se mette en rapport avec des instituts disposant de moyens satisfaisants pour les recherches dans les domaines mentionnés ci-dessus, en leur demandant d'accepter des boursiers de l'OMS aux fins de participation à leurs programmes de recherches.

Le comité a été unanime à estimer que l'aide aux Etats Membres en vue de la production des antibiotiques ne pourrait être réellement efficace que si cette formation post-universitaire était assurée dans des centres animés du sens et du goût de la recherche.

Le comité a recommandé que des démarches soient entreprises auprès des instituts suivants :

Istituto Superiore di Sanità, Rome, Italie

Cet institut dispose de possibilités de formation en matière de microbiologicotechnie, de pharmacologie, de biochimie et de microbiologie. Il possède l'équipement d'une usine-pilote avec des cuves de fermentation d'une capacité de 50 à 18.000 litres, ainsi que des installations pouvant être utilisées soit à pleine capacité, soit à capacité réduite.

L'institut pourrait accueillir 14 étudiants par an (sept en microbiologie et sept en microbiologicotechnie et en biochimie) : les trois premiers étudiants à partir du 1^{er} mai 1950 et les autres en septembre 1950.

Department of Microbiology, Rutgers University, New Brunswick, N. J., Etats-Unis d'Amérique

Ce département dispose de possibilités de formation en microbiologie. Il est prêt à accueillir jusqu'à six étudiants en microbiologie, à savoir : deux étudiants en septembre 1950 et quatre autres à partir du 1^{er} janvier 1951.

Le nouvel institut de microbiologie, actuellement en voie de construction, sera terminé d'ici deux ans. Il possédera d'excellents moyens de recherches en microbiologie, en biochimie et en microbiologicotechnie. On envisage la possibilité d'accueillir dans cet institut, lorsqu'il sera terminé, une quinzaine de boursiers, et peut-être davantage.

Department of Biochemistry, University of Madison, Wis., Etats-Unis d'Amérique

Possibilités de formation en microbiologicotechnie, en microbiologie et en biochimie.

Institut Nobel de Médecine, Stockholm, Suède

Possibilités de formation en biochimie ; équipement de biochimie pour la production à capacité réduite.

Sir William Dunn School of Pathology, University of Oxford, Grande-Bretagne

Cette école possède des moyens de formation en microbiologie et en biochimie.

Le comité a pris note que l'OMS est déjà entré en relations avec l'Istituto Superiore di Sanità.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité d'experts des Antibiotiques

RECOMMANDE

- 1) que l'Organisation Mondiale de la Santé mette immédiatement et entièrement à profit les possibilités de formation post-universitaire existant à l'Istituto Superiore di Sanità, à Rome, et que des démarches soient entreprises sans retard auprès des autres instituts mentionnés dans le présent rapport ;
- 2) que, sur la base d'un accord à conclure avec les instituts en question, l'OMS reconnaisse ceux-ci en tant que centres nationaux assurant des possibilités internationales de recherches et de formation en matière d'antibiotiques ;
- 3) que l'OMS aide ces instituts à obtenir les fournitures et les substances chimiques indispensables, par l'intermédiaire de ses propres services d'approvisionnement et de fournitures, en s'efforçant d'obtenir l'exemption des licences d'importation et des droits de douane et en écartant les autres obstacles auxquels se heurte la libre circulation de matériel, en ce qui concerne en particulier l'équipement et les substances chimiques, et
- 4) que l'OMS encourage la coopération la plus étroite entre ces centres.

3. Possibilités de réunir des conférences internationales sur les antibiotiques

Le comité s'est demandé s'il serait opportun de convoquer actuellement un congrès international en vue de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en matière d'antibiotiques. Le Président a transmis au comité une suggestion du Directeur de l'Istituto Superiore di Sanità, visant à ce qu'un congrès de ce genre se tienne à Rome en 1952, sous les auspices de l'OMS et du gouvernement italien.

Le comité, d'accord avec les Comités d'experts de la Tuberculose et des Maladies vénériennes, a recommandé de demander au Conseil permanent pour la Coordination des Congrès internationaux des Sciences médicales d'examiner l'opportunité d'organiser, en 1951, à une date et dans un lieu approprié, des entretiens sur un ou plusieurs aspects de la question des antibiotiques. Il a recommandé, en outre, d'envisager la possibilité de réunir un congrès plus vaste en 1952.

Le comité a proposé d'attirer principalement l'attention, lors des entretiens envisagés, sur les questions suivantes :

- 1) les antibiotiques récents actuellement utilisés en chimiothérapie ;
- 2) les antibiotiques et la tuberculose ;
- 3) les antibiotiques et les maladies vénériennes.

4. Service des comptes rendus analytiques concernant les antibiotiques

L'accroissement rapide du nombre de publications scientifiques relatives aux antibiotiques, ainsi que le fait que celles-ci se rattachent à des branches scientifiques extrêmement diverses, imposent une tâche formidable, sinon irréalisable, aux chercheurs scientifiques soucieux de prendre connaissance de ces travaux. C'est le cas, tout particulièrement, pour les pays pauvres en bibliothèques. La création d'un service de comptes rendus analytiques englobant les antibiotiques et les questions connexes répondrait par conséquent à un besoin urgent.

La suggestion d'accorder le patronage de l'OMS à la publication d'une revue consacrée aux antibiotiques a été examinée, mais le comité a décidé de ne pas présenter de recommandation sur ce point.

Le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité d'experts des Antibiotiques

RECOMMANDE que le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé prie le Comité de Coordination de l'Analyse des Documents scientifiques et de l'Indexage dans les Sciences médicales et biologiques d'examiner les mesures les plus efficaces en vue de la création d'un service rapide et complet de comptes rendus analytiques concernant les antibiotiques et englobant les domaines de la microbiologie, de la chimie, de la biochimie, de la microbiologotechnie et des publications qui s'y rattachent en matière de brevets, de la pharmacologie et des applications cliniques ; les comptes rendus en question devraient être publiés dans une section indépendante.

5. Collections de cultures-types

Le comité a insisté sur la nécessité et l'urgence d'une amélioration des collections existantes de cultures-types de souches susceptibles de produire des antibiotiques et de servir au contrôle de ces derniers ; à la suite d'une discussion approfondie, le comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité d'experts des Antibiotiques

RECOMMANDE que l'Organisation Mondiale de la Santé s'adresse, dans les divers pays, à certaines institutions chargées d'entretenir des collections de cultures-types, en leur demandant si elles seraient disposées à assumer la tâche de dépositaires de cultures officiellement admises pour la production et le contrôle des antibiotiques, en acceptant l'obligation de maintenir ces cultures dans un état satisfaisant

(notamment en ce qui concerne respectivement leur capacité de produire des antibiotiques et leur sensibilité spécifique), et de les tenir à la disposition de tous les intéressés sur demande de l'OMS. Il conviendrait de prier, en outre, ces institutions d'indiquer *a*) quelles sont les cultures-types d'organismes producteurs d'antibiotiques qui se trouvent dans leurs collections, et *b*) quelles collections spéciales d'organismes producteurs d'antibiotiques et d'organismes de contrôle elles souhaiteraient entretenir.

6. Enquête sur les besoins en pénicilline

Le comité a pris note d'un rapport concernant les besoins et la production de pénicilline.⁵ Il a été décidé qu'il ne convenait pas d'accorder trop d'importance aux chiffres estimatifs des besoins, en particulier lorsque ces évaluations sont utilisées pour établir la nécessité de poursuivre la production de la pénicilline dans certaines régions.

7. Modernisation des fabriques de pénicilline de l'UNRRA

Le comité s'est déclaré en accord avec les opinions formulées dans le rapport commun des Secrétariats de l'OMS et de la Commission Economique pour l'Europe, en ce qui concerne les efforts visant à accroître la production de la pénicilline.⁶

Il ressort des indications données que trois des fabriques de pénicilline fournies par l'Administration des Nations Unies pour le Secours et la Reconstruction (UNRRA) sont actuellement exploitées, bien que sur des bases économiquement peu rationnelles, par suite du manque d'extracteurs Podbielniak. Le comité a émis l'avis que la meilleure façon d'accroître la production de pénicilline dans ces fabriques serait de fournir l'équipement en question aux pays intéressés.

Les quelques parties utilisables d'une quatrième fabrique, située en Italie, ont été rattachées à une usine-pilote pour des fins de recherches.

On ne dispose pas d'informations récentes concernant l'état des fabriques de l'UNRRA situées dans la RSS de Biélorussie, en Chine, et dans la RSS d'Ukraine. Au cas où les gouvernements des pays en question s'adresseraient à l'OMS, le comité serait disposé à examiner les problèmes qui pourraient se poser à cet égard.

⁵ WHO/VD/41 (document de travail non publié).

⁶ EB3/20 Add. 1 (document de travail non publié) ; voir aussi *Actes off. Org. mond. Santé*, 17, 36.

8. Disponibilité de la streptomycine et stimulation de sa production

Le comité a pris note des chiffres qui lui ont été communiqués par ses membres concernant la production de la streptomycine dans différentes parties du monde. Il ressort de ces données que les quantités actuellement disponibles suffisent pour faire face aux besoins normaux des pays producteurs. Il est toutefois exact que des raisons économiques ne permettent pas à tous les pays de se procurer de la streptomycine, et le comité a examiné la possibilité de créer de nouvelles fabriques qui seraient en mesure de subvenir aux besoins nationaux.

Ainsi que le comité l'a déjà relevé, la fourniture de l'équipement ne constitue pas, en elle-même, une solution du problème, étant donné qu'il est également nécessaire de procurer un personnel suffisamment formé qui fait actuellement défaut dans de nombreux pays.

La possibilité de la construction d'une fabrique moderne en Europe, avec l'aide de l'OMS, a été écartée en raison des difficultés économiques qu'une telle mesure comporterait et des conflits qui pourraient en résulter avec certains intérêts privés.

Le comité a une fois de plus recommandé que l'on se préoccupe avant tout de la formation d'un personnel qualifié, ainsi que de la création de laboratoires de recherches et d'usines-pilotes dans les pays dans lesquels ce personnel retournera après avoir obtenu sa formation, de façon que les spécialistes en question aient la possibilité de poursuivre les recherches en se tenant au courant du progrès réalisé dans le domaine des antibiotiques et en aidant, au besoin, leurs pays respectifs à organiser la production sur leur propre territoire.

Le comité a été informé qu'un avis avait été demandé concernant les risques financiers que peut comporter l'installation de fabriques pour la production d'antibiotiques, susceptibles d'être rapidement démodées. De l'avis du comité, il est indispensable, quels que soient les investissements de capitaux exigés pour la création d'une fabrique d'antibiotiques, d'entreprendre cette action sans retard et d'accorder, à cet effet, une aide au plus grand nombre possible de pays. Le comité a estimé que les mesures de ce genre ne comportaient pas de grands risques, étant donné que l'emploi généralisé des antibiotiques ne constitue pas, selon toute vraisemblance, une méthode passagère de la thérapeutique. Au cas où un produit antibiotique déterminé se trouverait démodé, le même équipement pourrait servir, avec de légères modifications, pour la fabrication d'autres antibiotiques.

9. Situation actuelle en ce qui concerne les antibiotiques

Le comité a reconnu qu'une grande partie des recommandations ayant trait à la pénicilline et à la streptomycine peuvent, dès maintenant, s'appliquer également à l'auromycine et à la chloromycétine, et que, de toute évidence, il sera bientôt nécessaire de tenir compte d'autres antibiotiques. L'évolution rapide qui se manifeste dans cette branche de la thérapeutique confère une valeur accrue à la suggestion présentée plus haut dans ce rapport, et selon laquelle rien ne devrait être négligé pour former des savants et des techniciens capables de se tenir au courant des développements les plus récents.

Le comité a souligné la nécessité, pour l'OMS, d'encourager les Etats Membres à tenir compte des changements pouvant survenir tant en ce qui concerne les installations de laboratoire que la formation de spécialistes pour les recherches, de façon que ceux-ci soient à même de mettre à profit toute possibilité qui se présenterait en vue de la production d'un nouvel antibiotique, si le besoin s'en faisait sentir.

10. Développement des recherches thérapeutiques

Il est incontestable que, du point de vue des recherches thérapeutiques, la pénurie du produit faisant l'objet de l'étude peut constituer un avantage pour les trois raisons suivantes :

1) Lorsque le produit ne peut pas être obtenu de façon illimitée, il est possible d'en réserver l'emploi à des centres choisis en raison de la possibilité qu'ils ont de procéder à des recherches contrôlées.

2) Lorsque le traitement se trouve être limité à quelques centres, il est possible de grouper un nombre suffisant de patients souffrant de la maladie qui doit faire l'objet des recherches.

3) Lorsque les quantités disponibles du produit ne suffisent pas pour permettre le traitement de tous les malades sans distinction, il est loisible de choisir au hasard des groupes de contrôle comprenant des malades non traités ou des malades traités sans antibiotiques.

Il a été suggéré que des recherches organisées de ce genre soient patronnées par l'OMS dans des régions où il y a pénurie d'antibiotiques d'une valeur thérapeutique éprouvée. La réalisation d'un tel projet permettrait d'apporter aux connaissances actuelles des contributions nouvelles qui ne sauraient être réalisées dans des régions possédant en abondance le produit en question ; il serait, par ailleurs, possible d'encourager de cette façon les régions insuffisamment développées à participer aux travaux de recherches concernant l'utilisation et la production des antibiotiques.

La méthode suivante de travail a été préconisée :

a) Une liste de centres possédant des laboratoires appropriés de contrôle devrait être établie et, en cas de besoin, des mesures devraient être prises, telles que l'octroi de bourses, etc., en vue de s'assurer que le personnel de ces centres possède une formation satisfaisante, notamment du point de vue des examens de laboratoires ;

b) Ces recherches devraient, autant que possible, porter sur un nombre suffisant de malades pour que les résultats obtenus aient une valeur statistique, faire intervenir des groupes témoins en nombre approprié, et se fonder sur un système rigoureux de traitement ainsi que sur des méthodes uniformes pour l'établissement des relevés.

La discipline et la coordination nécessaires pour satisfaire à ces conditions ne sauraient guère être obtenues ailleurs que dans des régions où le produit à contrôler est considéré comme étant d'une valeur éprouvée et où il n'existe néanmoins qu'en faible quantité.

c) Dans les divers pays, les institutions telles que les conseils de recherches médicales devraient être informées de l'existence de ces centres et des buts qu'ils poursuivent ; il conviendrait de les inviter à communiquer ces informations à leurs comités respectifs, avec prière de faire parvenir leurs suggestions à l'OMS, en les accompagnant, si possible, d'un exposé détaillé concernant la façon dont la question devrait être traitée. Il serait nécessaire d'informer également d'autres comités d'experts de l'OMS, tels que ceux de la tuberculose, des maladies vénériennes et des statistiques sanitaires.

En faisant ces suggestions, le comité a tenu à reconnaître la valeur des efforts analogues entrepris sous les auspices d'autres comités de l'OMS, efforts auxquels il entend donner tout son appui.

11. Relations avec d'autres comités d'experts

Le comité a examiné la possibilité de désigner des instituts spéciaux en tant que dépositaires de préparations-étalon d'antibiotiques. Il a été signalé que les moyens dont dispose déjà le National Institute for Medical Research, à Londres, en vue de la distribution des étalons internationaux de l'OMS établis par le Comité d'experts de l'OMS pour la Standardisation biologique, répondaient déjà à ce but. Ce dernier comité est toutefois désireux d'établir, le plus tôt possible, des préparations internationales de référence pour les nouveaux antibiotiques, de façon à donner aux chercheurs ou aux diverses entreprises commerciales la possibilité d'effectuer des comparaisons en ce qui concerne le degré d'activité de ces préparations, en ayant en vue l'adoption ultérieure d'étalons internationaux, lorsque la

stabilité et la pureté de ces préparations seront jugées suffisantes pour justifier une telle mesure.

Le comité a recommandé que le Comité d'experts pour la Standardisation biologique bénéficie d'un plein appui dans ses efforts visant à obtenir des étalons internationaux et des préparations de référence pour des antibiotiques qui, bien qu'encore au stade expérimental, paraîtraient présenter quelque importance. Il a été suggéré, d'autre part, d'attirer l'attention du Comité d'experts pour la Standardisation biologique sur le caractère peu satisfaisant de la terminologie qui est parfois utilisée dans le titrage des nouveaux antibiotiques ; l'attention des rédacteurs et des collaborateurs de revues scientifiques pourrait être attirée sur l'opportunité qu'il y aurait d'employer, de préférence, le terme d'« unité provisoire » au lieu de celui d'« unité ».

En réponse à une demande présentée par le Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées, le comité a décidé de collaborer à l'élaboration de monographies et d'appendices ayant trait à la pénicilline et à la streptomycine.

Le comité s'est également déclaré prêt à collaborer avec les Comités d'experts des Maladies vénériennes, de la Tuberculose et des Statistiques sanitaires, ainsi qu'avec tous autres organismes qui exprimeraient le désir de recevoir, par l'intermédiaire de l'OMS, des avis spéciaux sur des problèmes intéressant les antibiotiques.
